

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53  
  
En exercice : 53  
  
Présents : 51

N°023

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 JUILLET 2020

**L'AN deux mille vingt, le 04 juillet**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 30 juin 2020, s'est réuni à l'Embarcadère, 5 Rue Edouard Poisson, à Aubervilliers, à 10h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, ALLAIN Philippe, BAZIZ Yasmina, BIDAL Damien, BOUZIDI Zakia, DANDRIEUX Dominique , DAUVERGNE Véronique, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, GRANVORKA Princesse, HADJI-GAVRIL Michel, LEGENDRE Jerome, LENZI Ling, LESERRE Jose, LOE Patricia, MARTIN Samuel, MESSEZ Marie-francoise , MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, SACK Pierre, SACKHO Kourtoum, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, BELAIR Katalyne, BOUCHA Safia, BUTT Zishan, CHARTIER Lewis, CHIKHDENE Zayen, COHEN-HADRIA Yonel, DA SILVA Solene, DAGUET Anthony, DERKAOUI Meriem, DESCAMPS Christiane, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, FAUCHEUX Gilbert, GILLY Jean Paul, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GUERRIEN Marc, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, KARMAN Jean jacques, KARROUMI Sofienne, NAULEAU Pierre yves, NEDELEC Soizig, NIFEUR Nadege, OZHAN Mizgin, SCHROEDER Cédric, VACHER Annie, YAOU Fatima, YONNET-SALVATOR Evelyne, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Monsieur Franck LE ROY

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Madame Marie Amelie ANQUETIL

Madame Karine FRANCLET

---

Secrétaire de séance : OZHAN Mizgin

---

Direction de l'Administration Générale/Service de l'Administration Générale

**OBJET : Délégation de pouvoirs attribuée à la Maire en application de l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment son article 11 ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'élection de Madame Karine FRANCLET en qualité de Maire en date du 4 juillet 2020 ;

Considérant les risques de propagation du virus que représente toute réunion du Conseil municipal ;

Considérant la nécessité pour la Maire de disposer des moyens de l'action publique locale afin d'assurer la continuité du service public et du fonctionnement de la commune en période d'état d'urgence sanitaire ;

A l'unanimité ;

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le maintien dans sa totalité de la délégation de pouvoirs attribuée à la Maire par l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19.

Reçu en Préfecture le : 07/07/2020  
Affiché/publié le : 04/07/2020.  
Notifié le :

Certifié exécutoire le : 07/07/2020



Le Maire,

Karine FRANCLET